

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1<sup>er</sup> Avril 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 11 Avril 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – Brigitte GRANDCHAM	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 - TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

**Excusé** : Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE)

**SECRETARE DE SEANCE** : Alexia CEFALU

N° 11-04-2022/26

#### DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

**Rapporteur : Emilie VITTON :**

Mise en œuvre en mars 2019, dans les territoires prioritaires, l'opération Petits-déjeuners à l'école a pour objectif de permettre aux enfants scolarisés de bénéficier de petits-déjeuners gratuits pour qu'aucun enfant ne commence la journée le ventre vide. L'opération s'inscrit également dans une démarche pédagogique, en permettant aux enfants de développer leur éducation à l'alimentation et au goût.

La crise sanitaire ayant rendu encore plus nécessaire l'aide aux familles les plus vulnérables, le dispositif a été renforcé, avec une revalorisation de l'aide de l'État et un élargissement des territoires concernés.

La Ville de Montmélian peut aujourd'hui participer à cette opération cohérente avec ses engagements et solliciter cette aide qui s'élève à 1,30 euros par petit-déjeuner. Ces petits-déjeuners seront proposés jusqu'à 7h50 aux enfants inscrits au centre de loisirs.

La convention est signée pour la fin de l'année scolaire et 400 petits déjeuners sont envisagés au vu de la fréquentation sur la tranche horaire concernée soit une aide potentielle de 520 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « petits-déjeuners à l'école »
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec l'Etat pour le versement de l'aide financière.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAÏS